



DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE BUDGETS PRIMITIFS 2024

Selon l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 du budget principal de la communauté de communes du Pays bigouden sud s'équilibre à 25,3 millions d'euros en section de fonctionnement et à 16,3 millions d'euros en section d'investissement. L'autofinancement prévisionnel est attendu pour 3,4 millions d'euros. Enfin le conseil communautaire a affecté le résultat 2023 à hauteur de 797 907,89 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068).

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 « charges à caractère général »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
2 824 605 €	2 289 214 €	2 971 500 €

Les prévisions 2023 tenaient compte d'une forte inflation des coûts énergétiques. Pour 2024, sur la base du compte administratif 2023, les crédits associés à l'énergie sont réajustés. Par ailleurs, des crédits complémentaires ont été votés pour de nouvelles prestations. Parmi celles-ci, on retrouve le bilan de mi-mandat et l'évaluation des besoins sociaux. En outre, les travaux de confortement dunaire y sont reclassés car ils sont considérés comme des travaux d'entretien.

Chapitre 012 « charges de personnel »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
7 321 000 €	7 130 957 €	8 000 000 €

Pour 2024, les prévisions tiennent compte de l'effet report paie à hauteur de 195 000 € (année complète des évolutions actées en 2023), des mesures exogènes (revalorisation du SMIC, point d'indice, etc.) pour 48 000 € et des projections sur l'organisation des services pour 638 000 €.

Chapitre 014 « atténuations de produits »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
6 641 746 €	6 639 125 €	6 617 501 €

En 2023 la collectivité a supporté une régularisation de la fraction de TVA reçue en compensation de la taxe d'habitation. L'évolution de 2024 s'explique par le fait que les instructions des autorisations du droit des sols sont désormais des prestations de services (chapitre 70) pour les communes membres.

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
2 782 424 €	2 374 786 €	2 907 284 €

Le chapitre 65 prévoit une subvention d'équilibre au budget d'aménagement des zones d'activités pour 220 000 € (contre 91 000 € en 2023). Les autres subventions d'équilibre aux budgets annexes se décomposent ainsi : 385 k€ pour les déchets et 111 k€ pour le portage de repas. Enfin 70,5 k€ sont fléchés pour le solde du soutien au maintien de la liaison aérienne Quimper-Orly.

Chapitre 66 « charges financières »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
137 955 €	137 955 €	220 000 €

Ce chapitre correspond aux intérêts payés sur le remboursement de la dette.

Chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
11 200 €	11 182 €	12 000 €

Ce chapitre retrace les annulations de titres émis avant 2024.

Chapitre 68 « provisions »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
6 000 €	5 969 €	20 000 €

Des provisions peuvent être constatées pour risques et charges. En 2023, sur avis du comptable public, une provision a été passée pour anticiper d'éventuels impayés sur des titres qui demeureraient en attente de recouvrement.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 « produits des services »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
3 369 500 €	3 221 882 €	3 825 300 €

Les produits des services sont composés pour l'essentiel de la refacturation des charges de personnel aux budgets annexes, des recettes des équipements sportifs, etc.

Chapitres 73 et 731 « impôts et taxes »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
12 239 421 €	15 676 382 €	16 017 250 €

Taux et produits de fiscalité locale votés pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,50 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 2,35 % ;
- taxe d'habitation : 12,54 % ;
- cotisation foncière des entreprises : 24,61 % ;
- taxe Gemapi : 680 000 € ;
- taxe de séjour : 900 000 €.

Chapitre 74 « dotations, subventions et participations »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
2 435 421 €	2 567 492 €	2 438 904 €

Au sein du chapitre 74, la principale ressource est la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour un montant total de 1 895 000 € (+2,21 % par rapport à 2023).

Chapitre 75 « autres produits de gestion courante »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
47 000 €	71 098 €	50 550 €

Les autres produits de gestion courante sont les loyers perçus pour les locaux destinés aux acteurs économiques (commerce de Tréméoc et local de Ti Boutic) ainsi que les redevances pour occupation des terrains du Conservatoire du littoral.

Section d'investissement

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
441 872 €	137 921 €	482 556 €

On y retrouve principalement la poursuite du PLUiH à hauteur de 323 400 €.

Chapitre 204 « subventions d'équipements »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
2 701 920 €	1 260 100 €	5 268 752 €

Les subventions d'équipement concernent la participation au déploiement du très haut débit, les subventions au syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille, les aides à l'habitat, pass commerce et artisanat ou encore les aides à l'installation agricole.

Chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
1 870 009 €	455 122 €	2 737 353 €

Le budget 2024 du chapitre 21 est composé de préemption de terrains (en lien avec la maîtrise du foncier et la Gemapi), d'acquisitions de véhicules, de matériels informatiques pour les services, d'équipements pour le stade bigouden, d'installations sur le parc aquatique, d'outillages techniques, d'équipements pour la déclinaison du schéma vélo et d'autres divers matériels.

Chapitre 23 « immobilisations en cours »

Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024
5 419 309 €	3 074 478 €	4 882 180 €

En 2024, la communauté de communes va poursuivre son programme de travaux parmi lesquels : la réhabilitation de Tronoën, l'extension du siège communautaire, la maison France service et de l'économie, la remise en état de la pelouse au stade bigouden, les opérations liées à la déclinaison du PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations).

La section d'investissement retrace également le solde des travaux d'élimination de la décharge littorale de la Torche à hauteur de 327 438 €.

Du côté des recettes, on retrouve :

- reversement de la taxe d'aménagement : 20 000 € ;
- fonds de compensation de la TVA : 500 000 € ;
- subventions d'investissement reçues : 1 021 540 € ;
- subvention pour l'élimination de la décharge de la Torche : 500 000 € ;
- recours à l'emprunt : 8 140 170 €.

BUDGETS ANNEXES

Budget déchets

	Budget total 2023	Dépenses réalisées en 2023	Budget primitif 2024
Fonctionnement	7 929 473 €	7 481 086 €	8 142 435 €
Investissement	1 566 537 €	566 434 €	553 586 €

Ce budget annexe existe depuis le 1^{er} janvier 2023, auparavant la compétence déchets était comptabilisée dans le budget principal de la collectivité.

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement tiennent compte de l'inflation (impact sur les prix des marchés de traitement des déchets) et des charges de personnel mobilisé sur ces services. De plus, la contribution au syndicat Valcor sont prévues en hausse au chapitre 65 « autre charges de gestion courante ».

Le financement de la compétence est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est maintenu à 9,62%, la redevance spéciale pour la collecte des professionnels, les soutiens des éco-organismes et la revente de matériaux collectés en déchèterie.

Du côté des investissements, il est prévu :

- l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (compte 21828) pour 260 000 € ;
- le renouvellement d'équipements de collecte (compte 2158) pour des colonnes, bacs et autres caissons à hauteur de 240 000 € ;
- des matériels divers (compte 2188) pour 11 000 €.

Budget portage de repas

	Budget total 2023	Dépenses réalisées en 2023	Budget primitif 2024
Fonctionnement	1 074 960 e	1 029 114 €	1 041 870 €
Investissement	50 982 €	3 434 €	73 695 €

Le budget primitif 2024 du service de portage de repas à domicile est construit sur une projection de 88 000 repas livrés en 2024. À noter que le service doit s'acquitter d'une régularisation à l'issue de l'assemblée générale du GCMS pour tenir compte du coût réel des repas. Celle-ci est estimée à 37 800 € en 2024. Du côté des dépenses, le parc de véhicules nécessite des charges d'entretien plus conséquentes. Pour les recettes, les tarifs ont évolué à la hausse en cours d'année 2023. Néanmoins ce budget nécessiterait une subvention d'équilibre potentielle de 110 878,62 € en 2024. Pour les investissements, on retrouve essentiellement l'achat d'un véhicule pour 55 261,44 € à l'article 2182.

Budget Clic du pays bigouden

	Budget total 2023	Dépenses réalisées en 2023	Budget primitif 2024
Fonctionnement	161 927 €	146 037 €	143 519 €
Investissement	12 653 €	3 107 €	12 901 €

Le budget annexe du Clic est composé principalement des charges de personnel pour les coordinatrices de parcours et la personne en charge de leur encadrement. Ce budget est financé par les communautés de communes bigoudènes et le conseil départemental du Finistère. Il est prévu de revoir les modalités de contribution des intercommunalités afin que celles-ci se partagent le reste à charge selon le prorata de personnes âgées de 60 ans ou plus.

Budget eau potable

	Budget total 2023	Dépenses réalisées en 2023	Budget primitif 2024
Fonctionnement	2 734 500 €	1 914 728 €	2 645 300 €
Investissement	10 083 443 €	4 295 996 €	8 474 167 €

Le budget primitif 2024 du service eau potable intègre les investissements suivants :

- Renouvellement et extension des réseaux : 3 549 794,50 € ;
- Bâches de stockage : 2 109 100 € ;
- Passe à poisson au niveau du barrage du Moulin neuf : 690 000 € ;
- Travaux sur le barrage du Moulin neuf : 385 000 €.

Le financement de la compétence se fait par la surtaxe perçue sur le contrat de délégation de service public (2 500 000 €).

L'autofinancement prévisionnel se chiffre à 531 700 € et le recours potentiel à l'emprunt est de 4 804 797,61 €.

Budget assainissement collectif

	Budget total 2023	Dépenses réalisées en 2023	Budget primitif 2024
Fonctionnement	3 802 055 €	3 105 973 €	3 739 115 €
Investissement	9 998 248 €	4 974 454 €	7 983 186 €

L'année 2024 sera synonyme de poursuite du schéma directeur d'assainissement (233 555 €) et de travaux de réhabilitation des réseaux et des postes de relevage (4 668 950 €). En parallèle le recours potentiel à l'emprunt est de 4 047 955,56 €.

Budget SPANC

	Budget total 2023	Dépenses réalisées en 2023	Budget primitif 2024
Fonctionnement	195 232 €	142 156 €	144 500 €
Investissement	2 220 €	0 €	2 219 €

Les charges du budget SPANC correspondent aux moyens mis à disposition pour effectuer les contrôles d'installations d'assainissement non-collectif. Il s'agit principalement de prestations de services (55 000 €) et des charges de personnel de la collectivité (80 000 €). En parallèle les recettes des contrôles sont estimées à 128 328 €. Le budget primitif 2024 reprend également un excédent de fonctionnement reporté de 16 172 €.

Budget aménagement des zones d'activités

	Budget total 2023	Dépenses réalisées en 2023	Budget primitif 2024
Fonctionnement	4 204 160 €	2 500 713 €	4 352 239 €
Investissement	5 057 244 €	2 136 488 €	5 060 914 €

Ce budget annexe est destiné aux opérations d'aménagement des zones d'activités. Les charges d'entretien des zones sont quant à elles intégrées au budget principal de la collectivité.

Les prévisions 2024 se décomposent ainsi :

- ZA de Hent Croas : 15 545 € de travaux de finition après des divisions de parcelles ;
- ZA de Kerargont : 349 826 d'acquisitions de terrains et 75 000 € de maîtrise d'œuvre ;
- ZA de Kerbenoën : 3 000 € de maîtrise d'œuvre et 65 000 € de travaux de finition ;
- ZA de Penareun : 3 000 € de maîtrise d'œuvre et 90 000 € de travaux (voirie notamment) ;
- ZA de Prat Gouzien : 134 000 € d'acquisitions de terrains pour élargir la zone et 30 000 € de maîtrise d'œuvre ;
- ZA de Toul Car Bras : 6 000 € de division parcellaire et 9 000 € de travaux en lien avec la division.